



CONFIRMATION DU DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR

Pour obtenir de l'aide afin de remplir le formulaire, veuillez consulter le Guide d'instructions pour remplir la Confirmation du dépôt du rapport de l'auditeur disponible sur le site Web du BSIF.

Répondez aux questions 1 à 4 ci-dessous pour déterminer si un rapport de l'auditeur est nécessaire.

1. Les actifs de la caisse de retraite sont-ils tous détenus par une société d'assurances dans un compte quelconque? Oui Non
2. Les actifs de la caisse de retraite sont-ils tous détenus dans le fonds commun d'une société de fiducie? Oui Non
3. Les actifs de la caisse de retraite sont-ils tous détenus par une société de fiducie, mais pas dans ses fonds communs, et la juste valeur marchande de l'actif total de la caisse de retraite est-elle inférieure à 5 000 000 \$? Oui Non
4. Le régime est-il entièrement assuré (c.-à-d. que toutes les prestations sont payées au moyen d'une rente ou d'un contrat d'assurance)? Oui Non

Si la réponse à l'une des questions 1 à 4 ci-dessus est « Oui », il n'est pas nécessaire de joindre un rapport de l'auditeur à ce relevé.

Tous les autres régimes, y compris ceux capitalisés par l'entremise d'une société de gestion de retraite, doivent soumettre un rapport de l'auditeur en suivant les instructions décrites aux questions 5.a) et 5.b) ci-dessous.

Note : Ne pas utiliser les caractères « # » ou « & » dans le titre du rapport de l'auditeur.

- 5.a) Veuillez télécharger le rapport de l'auditeur dans le portail RRS en utilisant la fonction "Parcourir" sous "Téléchargement".
- 5.b) L'opinion qu'a exprimée l'auditeur dans son rapport consiste-t-elle en une opinion avec réserve? Oui Non